

optopresse

Bulletin officiel de l'Ordre
des optométristes du Québec

ÉTÉ 2014



Inspection
professionnelle et syndic:
bilan annuel des activités
p. 6 et 10

Relations avec l'industrie et
situation de conflits d'intérêts
p. 8

Du nouveau au
conseil de discipline
p. 9

Vente en ligne:
où en est-on?
p.14

Le Dr John V. Lovasik,
optométriste
reçoit le prix
"Mérite CIQ"
p.15

MOT DE DE LA PRÉSIDENTENCE

Mon ami Yogi

Je crois profondément que rien n'arrive par hasard dans la vie. À preuve récemment au retour d'un congrès, je parcours les pages d'un magazine et tombe sur une citation qui m'accroche : « You've got to be very careful if you don't know where you are going, because you might not get there ».

Cette pensée vient d'un personnage marquant de mon enfance; Yogi Berra, joueur de baseball coloré, qui a été souvent cité pour ses maximes, dont la plus célèbre est : « *It ain't over till it's over* ». Face à la réalité qui nous entoure, ceci est porteur d'une vérité et d'une vision assez lucide.

Cette citation de Berra me fait par ailleurs penser à la dernière Assemblée générale annuelle de l'Ordre où l'on a présenté aux membres l'évolution de différents dossiers, notamment celui de la modernisation du secteur oculovisuel. Les échanges qui y ont eu lieu nous indiquent que les communications de l'Ordre n'ont pas été suffisamment claires ou explicites, ou alors que certains membres n'ont possiblement pas pris connaissance des informations communiquées concernant le processus d'actualisation (ou de modernisation) des champs d'exercice dans le secteur oculovisuel et les enjeux afférents. Peu importe la raison, nous

comprenons qu'un effort supplémentaire doit être mis en place afin de s'assurer que tous les membres comprennent la nature et la portée de l'exercice de modernisation auquel notre profession est soumise; les enjeux étant importants.

Cela s'inscrit évidemment dans un contexte particulier où l'inquiétude des membres est palpable. Les récents événements dans le secteur oculovisuel confirment que les cartes sont en train de se rebrasser. Une consolidation du marché est en voie de s'opérer à une vitesse risquant d'évoluer et certains se sentent menacés. Les grands joueurs se positionnent et la prochaine étape incontournable est sans doute une augmentation de l'intégration verticale, marginalisant le rôle des intermédiaires que sont les professionnels dans le marché de l'optique. Il est donc clair que, pour les optométristes, nous en sommes à un tournant majeur.



Dr Langis Michaud,
optométriste
Président

If you don't know where you are going, you might wind up someplace else. – Yogi Berra

Où s'en va-t-on ? D'abord un petit rappel des faits...

2008-2009

Mise sur pied de 2 groupes de travail par l'Office des professions regroupant l'Ordre des optométristes (OOQ) et l'Ordre des opticiens d'ordonnances (OODQ), concernant différents enjeux, dont celui du personnel d'assistance et de la vente de lentilles corréennes par Internet.

Dépôt du rapport du comité conjoint OOQ-OODQ sur la vente en ligne. L'autre comité ne s'est jamais entendu sur un rapport commun.

2011

Constitution par l'Office des professions d'un comité d'experts sur la mo-

dernisation du secteur oculovisuel, présidé par Mme Monique Laurin et composé de 2 optométristes, 2 opticiens d'ordonnances, 1 ophtalmologiste et 1 représentante du public.

Consultation des membres par l'OOQ sur l'organisation actuelle et la modernisation du secteur oculovisuel et dépôt d'un premier avis de l'OOQ auprès du comité d'experts.

Septembre 2012

Avis complémentaire de l'OOQ déposé au comité d'experts, concernant les médicaments et les soins oculaires. (Ces demandes tiennent notamment compte des modifications adoptées en Ontario).

Novembre 2012

Dépôt du rapport par le comité d'experts sur la modernisation du secteur oculovisuel.

Hiver 2013

Consultation des membres par l'OOQ sur les recommandations du rapport du comité d'experts (sondage et rencontres).

Été 2013

Début des échanges avec le Collège des médecins et autres intervenants concernant les recommandations du comité d'experts et la modernisation du secteur oculovisuel.

Sondage SOM sur le rôle du personnel d'assistance.

Septembre 2013

Période de consultation sur le règlement d'autorisation d'activités au personnel d'assistance en optométrie (membres, autres ordres et associations professionnelles, regroupements du secteur oculovisuel).

Automne 2013

Rencontre d'informations des membres, regroupements du secteur oculovisuel et associations de protection du consommateur.

sommaire

Bien que pour l'instant, les orientations finales retenues par l'Office ne sont pas connues, il est important et primordial de bien comprendre ici le processus dans lequel nous sommes plongés. D'abord, il s'agit d'un exercice qui a touché plusieurs professions, et ce, suite au rapport du Groupe Bernier publié dans les années 1990. Nous ne l'avons pas initié, mais nous devons y participer. Plus précisément, ceci implique une révision du champ de pratique qui tient compte des avancées de la formation et la pratique des professionnels impliqués. Par ailleurs, il ne s'agit pas ici d'une négociation de type « *give and take* ». On ne perd pas parce que l'on gagne ailleurs. Plus concrètement, l'Office ne nous autorisera pas le glaucome en nous demandant de céder la réfraction.

Il faut souligner que pour toutes les professions qui sont passées par cet exercice, le champ de pratique s'est redéfini. Pour chacune des professions, l'Office a proposé une série de changements jugés nécessaires pour l'amélioration des services à la population et la protection du public. En étant très réaliste, la modernisation entraînera donc nécessairement un changement du champ de pratique des optométristes et des opticiens d'ordonnances. Par conséquent, le statu quo n'est pas une option qui sera retenue, même si nous voulions en défendre les vertus. Prétendre le contraire, serait d'occulter la vérité. Pire, c'est induire en erreur les optométristes et les bernier dans l'assurance tranquille d'un immobilisme réconfortant. Nous pouvons remettre en doute la teneur des changements, mais en nier les conséquences serait faire preuve de malhonnêteté intellectuelle. Notre message doit être clair : nous ne pouvons pas tromper les optométristes sans devoir remettre en question notre engagement et en payer le prix.

Il nous est par ailleurs impossible d'éviter ce processus. L'expérience démontre que la politique de la « chaise vide », de « boycottage » ou de la contestation à outrance du processus ne contribue en rien à régler les enjeux qui préoccupent une profession. L'Ordre se sent d'autant plus confortable à poursuivre les travaux conjointement avec les autres intervenants afin de finaliser

ce dossier dans la prochaine année puisque les orientations que nous défendons ont fait l'objet de consultations multiples auprès des membres. Entre 2011 et 2013, ces consultations ont d'ailleurs permis à près de 500 optométristes de se prononcer pour chacun des sondages.

« *It is important to rethink one's perspective on their practice approach from time-to-time. Yes, we all are creatures of habit and prefer to do what we know, but a master-level clinician is one who is always trying new approaches, refining their skillset, and taking on new approaches to managing their patients* ». – Citation de J.J. Nichols tirée du CL Today, Newslette du 21 juin 2014

Cette citation résume bien notre comportement traditionnel en optométrie. Le Dr Nichols est un expert mondialement reconnu et l'éditeur de la revue Contact Lens Spectrum. Bien qu'universitaire, il est branché sur le terrain et sait de quoi il en retourne. Il décrit ici ce qui peut sembler une option pour certains, soit ne rien changer nos habitudes. Il indique cependant qu'ainsi, on se prive d'une évolution nécessaire à l'amélioration de nos capacités cliniques. En adoptant la même logique, l'optométrie québécoise sera mieux servie si l'on se permet de penser en dehors de la boîte et de considérer de nouvelles avenues, de revoir nos modus operandi, de se remettre en question. Sinon, on se condamne au recul... puisque tous les autres, autour de nous, bougent vers l'avant.

The future ain't what it used to be. – Yogi Berra

Les faits sont inéluctables : la population vieillit et ses besoins oculaires et visuels changent. En conséquence, la profession d'optométriste se voit confier une plus grande place en première ligne, sans toutefois délaisser ses racines et sa nature profonde. La majorité des patients nous consultant le font d'abord pour des besoins visuels, mais plus d'entre eux viendront pour des besoins de santé oculaire.

» Suite page 4

Inspection professionnelle et syndic: bilan annuel des activités	p. 6 et 10
Relations avec l'industrie et situation de conflits d'intérêts	p. 8
Du nouveau au conseil de discipline	p. 9
Vente en ligne: où en est-on?	p.14
Le Dr John V. Lovasik, optométriste reçoit le prix "Mérite CIQ"	p.15

L'Opto Presse est publié quatre (4) fois par année par l'Ordre des optométristes du Québec.

Rédactrice en chef :
Claudine Champagne

Collaborateurs à ce numéro :
Diane G. Bergeron, Claudine Champagne, Marco Laverdière, Langis Michaud, Johanne Perreault, Hélène Maisonneuve

Révision linguistique :
Isabelle Durocher

Design graphique et électronique :
absolu.ca

L'Ordre des optométristes du Québec est un ordre professionnel constitué en vertu du *Code des professions*, de la *Loi sur l'optométrie* et des règlements applicables. Il a pour mission d'assurer la protection du public, en garantissant à la population la compétence, le savoir et le professionnalisme des quelque 1400 optométristes du Québec. L'appartenance à l'Ordre est obligatoire pour l'exercice de l'optométrie au Québec.

La reproduction de ce bulletin est interdite en tout ou en partie sans autorisation de l'Ordre des optométristes du Québec.



1265, rue Berri, bureau 700
Montréal (Québec) H2L 4X4
Téléphone : 514 499-0524
Télécopieur : 514 499-1051
www.ooq.org

 Contient 10 % de fibres recyclées postconsommation

Ce virage demande des ajustements dans l'organisation de notre pratique (horaire, nombre de salles et d'optométristes, présence d'opticiens d'ordonnances, du personnel d'assistance et d'ophtalmologistes, etc.) ainsi que des changements concernant le recours à la technologie pour améliorer les services cliniques, mais aussi pour mieux gérer les communications avec nos patients. Il faut aussi prévoir l'acquisition de nouveaux appareils ou logiciels. Bref, de nouvelles pressions économiques s'exercent sur nos pratiques, et ce, à un moment où le marché se mondialise et les marges de profit diminuent.

Comme je l'ai dit à l'Assemblée, « refuser de voir cette réalité c'est porter des lunettes roses ». Les dernières lunettes roses utiles que j'ai vues étaient portées par des poules afin qu'elles ne s'attaquent pas entre elles (les lunettes roses masquent le sang et n'incitent pas la poule à picorer ses congénères). Ne souhaitant pas que l'optométrie se comporte ainsi, il faut envisager l'avenir autrement qu'à travers des filtres rosés. Sans présumer de ce qu'il sera en définitive, il faut tout de même avoir le courage d'envisager toutes les options qui constituent le cœur de notre profession afin de décider quelle piste d'atterrissage représente la meilleure pour le patient.

Puisqu'en fin de compte, c'est de lui qu'il est question et que nous devons nous soucier. Cela demandera des changements importants dans l'organisation de nos pratiques et le regroupement des professionnels entre eux apparaît comme une incontournable réalité devant les pressions que les industriels exercent sur le marché.

It's pretty far, but it doesn't seem like it. – Yogi Berra

Tous ces changements semblent lointains pour la plupart des optométristes dans leur pratique. Il suffit toutefois de côtoyer nos collègues canadiens et parler à des intervenants de l'industrie ou même d'analyser l'expérience américaine, pour voir que pourtant l'avenir est demain.

Internet change le profil des consommateurs non seulement sur le plan de leurs habitudes de consommation, mais aussi sur la connaissance qu'ils ont de leur condition et des attentes face à nos services. Le service professionnel doit être valorisé, plus spécialement afin que le patient comprenne la plus-value de la lentille ophtalmique obtenue dans un contexte professionnel, avec tous les services professionnels requis. Parallèlement, ce service professionnel doit être identifié, tarifé et explicitement démontré, et ce, en favorisant la transparence de la facturation de ces services.

Ceci résume bien le défi qui nous attend : le statu quo ou l'adaptation et la migration vers une pratique orientée vers la collaboration et la valorisation des services rendus.

Et comme le dirait mon ami Yogi... « *If you come to a fork in the road, take it* ».

DR LANGIS MICHAUD
OPTOMÉTRISTE, PRÉSIDENT

DÉCÈS DU DR FRANCIS JEAN OPTOMÉTRISTE

Le Dr Francis Jean, optométriste et président / fondateur d'Iris, le Groupe visuel, est décédé le 17 juillet 2014. L'Ordre des optométristes tient à offrir ses sympathies aux proches et aux collègues du Dr Jean, optométriste. Le Dr Langis Michaud, optométriste et président de l'Ordre a connu plus intimement le Dr Jean, optométriste, et a tenu à lui dédier ces quelques lignes.

Mon cher Francis,

Je ne pensais pas devoir écrire un texte qui parlerait de toi au passé, du moins certainement pas aussi tôt dans notre parcours commun. J'aurais le goût de crier l'injustice face à la vie, qui t'a quittée, mais tant de bons souvenirs remontent en mémoire que cela apaise le chagrin.

Je me rappelle la première journée où l'on s'est rencontré. C'était à la rentrée en 1982, lors de nos premiers pas en optométrie. Tu arrivais de McGill avec toute la fougue et la détermination que l'on te connaît et qui était déjà manifeste. Nous devons être costumés en noir, avec des chartes de Snellen et, te voilà qui arrives habillé en ninja, c'était prémonitoire. Leader naturel, tu es rapidement devenu une figure dominante de notre groupe. Tu aimais remettre les choses en perspective et les « challenger », discuter et réfléchir. Tu voulais comprendre le pourquoi, le comment et t'intéressais à tout. « En te berçant là-dessus », comme tu le disais, tu pensais souvent en dehors de la boîte et voulais explorer des pistes jusque-là demeurées vierges. Dès cette époque, je me rappelle de ta motivation à moderniser les choses et à en redéfinir les cadres. Fort de tes convictions, tu mettais toute l'énergie à nous convaincre de leur bien-fondé, mais en écoutant malgré tout l'opinion des autres. Le respect était inscrit dans ton ADN. Bien qu'il n'était pas facile de te faire changer d'idée, les personnes à qui tu faisais confiance pouvaient influencer ton jugement et parfois cela arrivait.

Ce qui renforçait d'autant nos relations et valorisait notre amitié! Le tout se ponctuait souvent par tes fameux éclats de rire ou un tonitruant « Ah ben, ah ben, les copains » qui résonne encore dans nos mémoires.

En anglais, on aurait dit de toi: « what you see is what you get ! ». Rien n'est plus vrai, l'honnêteté et l'intégrité étaient des valeurs que tu démontrais et la parole suivait les actes. Tu étais le premier à prêcher par l'exemple, toujours avec la même détermination : rappelons-nous ta préparation pour les premières courses de marathon et l'organisation de tournois de sports interfacultaires.

Avec ton aide et ton inspiration, nous avons mené de belles batailles (étude sur le programme, implications pour moderniser les cours, ouverture de la clinique à de nouveaux fournisseurs). Déjà avec Jean-Yves, Lucie et Nathalie, notre groupe présentait des signes qui ne se sont pas démentis par la suite. La promotion 1986, comme d'autres auparavant, et certaines après, devait marquer un tournant pour l'optométrie québécoise et tu en es responsable en grande partie.

Mentionnons entre autres, la fondation (dans ton salon) du fameux regroupement d'achats (RAP-86) dont tu as pris rapidement la direction. Au départ, nous n'étions que quatre qui croyaient en leur avenir et leurs moyens et qui étaient prêts à se tailler une place parmi les grands. Puis vint l'acquisition d'Iris où tu te mesurais à d'autres bâtisseurs et visionnaires de notre profession. Tu avais trouvé ta voie dans ce projet à la hauteur de ton ambition.

Nos chemins se sont peu après séparés en raison de nos aspirations professionnelles. Malgré cette distance, nous savions que, chacun à notre façon, nous travaillions au même but : valoriser les services optométriques afin de mieux servir la population.

À ta façon, tu as aimé cette profession dès les premiers jours et tu l'as donc portée sur tes épaules. Ton cœur a toujours été optométrique et tes décisions étaient prises afin de permettre à notre profession de se dépasser, d'en offrir davantage aux gens qui nous consultent. Au-delà des considérations commerciales, qui sont légitimes, il y a toujours eu un souci de promouvoir la profession, en pleine collaboration avec les opticiens d'ordonnances et les ophtalmologistes. Ce modèle que tu as promu des 3 « O » collaborant ensemble, était précurseur et visionnaire et près de 30 ans plus tard, ce modèle semble des plus pertinents dans la mou-

vance actuelle en permettant d'assurer de meilleurs soins à tous. Tout au long de ta carrière, tu as participé à déterminer l'avenir de la profession en t'impliquant au sein de nombreuses discussions et auprès des collègues canadiens sous l'égide de l'Association canadienne des optométristes. J'étais toujours étonné de ta disponibilité et sentais ton intérêt manifeste ayant pour seul but que de contribuer à définir le meilleur avenir pour ta profession. Ta riche expérience terrain et ta formidable faculté d'adaptation aux changements, notamment face à l'impact de la technologie dans nos pratiques, des nouveaux moyens de communiquer avec les patients, à la médicalisation de la profession et aux changements nécessaires aux modes de rémunération, nous manqueront beaucoup.

Tu nous as joué un vilain tour en nous quittant si abruptement. Je regrette déjà les conversations que nous ne pourrons plus tenir, les repas que nous ne pourrons plus partager et tous les moments qui nous ramenaient au cœur de nos passions communes. La seule consolation nous vient du fait que tu es parti en pratiquant un sport que tu aimais, dans le but d'aider ton frère. Ta loyauté à cette cause est un bel exemple de tes valeurs profondes : la famille, l'entraide, la compassion.

En terminant, je sais que tu nous interdieras de demeurer longtemps les yeux fixés sur le passé et tu inciteras fortement tes amis et collaborateurs à relever les nombreux défis que ton départ amène. Tu y verras même de grandes opportunités et nous demanderai de démontrer une résilience à la hauteur de celle que tu as toujours manifestée. Afin d'honorer ton souvenir, je sais nous en serons capables.

Permetts-moi cependant un dernier mot, afin d'offrir mes condoléances sincères à ta famille, proche et éloignée, au nom de tous tes collègues optométristes du Québec. Ton souvenir restera longtemps gravé dans nos mémoires et ta place parmi les grands bâtisseurs de notre profession est assurée. Non seulement nous nous souviendrons de toi, mais nous nous inspirerons de tes valeurs et convictions, afin que l'optométrie se développe comme tu l'aurais souhaité, et ce, pour mieux servir la population qui nous confie leurs yeux.

Au revoir, mon ami.
Langis

L'équipe du bureau de la syndique vous présente le bilan de ses activités pour l'année s'étant terminée au 31 mars 2014. Nous espérons que ces informations nous permettront de mieux faire connaître aux membres la nature des fonctions effectuées par notre équipe, mais aussi la nature des appels et plaintes que nous traitons.

BILAN ANNUEL DES ACTIVITÉS DU BUREAU DE LA SYNDIQUE

ÉQUIPE ACTUELLE

Dre Johanne Perreault, optométriste, syndique
Dre Christiane Béliveau, optométriste, syndique adjointe
Dr Benoît Tousignant, optométriste, syndic adjoint
Dre Hélène Cossette, optométriste, syndique adjointe

Résumé des activités pour 2013-2014

DOSSIERS D'ENQUÊTE ET DÉCISIONS AFFÉRENTES

Dossiers ouverts	148
Membres visés	129
Décisions de porter plainte	4
Décisions de ne pas porter plainte	109
Dossiers réglés par la conciliation ¹	0
Dossiers demeurant ouverts	51
Demandes de révision	10

ORIGINE DES DEMANDES TRAITÉES

Public	758
Optométristes	185
Comité d'inspection professionnelle	49
Conseil d'administration	0

NATURE DES INTERVENTIONS GÉNÉRÉES PAR LES DEMANDES TRAITÉES

Réponse à une demande d'information, sans ouverture de dossier	766
Mésentente réglée par médiation informelle, sans ouverture de dossier (voir explications ci-après) ¹	119
Lettre de rappel de ses obligations au professionnel	71
Décision communiquée au plaignant	36
Dossiers référés au comité d'inspection professionnelle	6

Natures des appels et autres commentaires

La plupart des appels, soit dans 74 % des cas, sont des demandes d'information ou de conseils pour lesquelles notre bureau n'aura pas à communiquer avec le professionnel en cause. Il convient de noter que la majorité des appels du public vient de gens insatisfaits des lunettes ou lentilles cornéennes achetées (22 %) alors que leur coût ne représente que 3 % des motifs d'insatisfaction. Le coût et la qualité de l'examen oculovisuel font l'objet de l'appel pour respectivement 13 % et 12 % des cas, alors que les demandes liées à l'accès à l'ordonnance et demandes de mesures (écarts inter pupillaires et/ou hauteur) représentent chacun 6 % des appels.

Enquête actuellement en cours

L'enquête continue dans un dossier ouvert en 2008 pour une situation potentielle de prête-noms, il est probable qu'une décision soit rendue au cours du prochain exercice.

Par ailleurs, deux autres dossiers ouverts suite à des informations fournies par le Conseil d'administration de l'Ordre des optométristes en 2012 au sujet de gestes posés par du personnel d'assistance lors de la vente et de l'ajustement de lunettes sont encore à l'étape de l'enquête.

Dépôt de plaintes et procédures disciplinaires

Une plainte en discipline signifiée en 2012 a été entendue en 2013. Notre bureau reprochait à l'optométriste d'avoir omis d'avoir une connaissance complète des faits avant d'émettre un avis et de ne pas avoir consigné dans son dossier des renseignements requis. Après un plaidoyer de culpabilité, une radiation d'un mois a été imposée sur le premier chef et une réprimande sur le deuxième.

Au cours de l'année, deux plaintes ont été signifiées et entendues. Dans le premier cas, l'optométriste a admis avoir exercé l'optométrie en société sans avoir produit la déclaration auprès du secrétaire de l'Ordre à cet effet et a été condamné à 1 000 \$ d'amende. Pour la deuxième plainte, l'optométriste a plaidé coupable et a été condamné à une amende de 1 000 \$ sur le premier chef, avoir omis de remettre un relevé d'honoraires détaillé, et à une amende de 1 500 \$ sur le deuxième chef avoir omis de remettre une copie d'ordonnance malgré les demandes répétées du patient.

Deux plaintes signifiées en septembre 2013 n'ont pas été entendues. Les dates d'audition prévues sont le 30 avril et le 31 octobre 2014. Dans la première, il est reproché à l'optométriste de ne pas avoir effectué des tests et annoté son dossier correctement. Dans la deuxième, un acte dérogatoire à caractère sexuel est reproché à l'optométriste.

**DRE JOHANNE PERREAULT
OPTOMÉTRISTE, SYNDIQUE**

Note : ¹ Explication relative aux interventions consistant en de la médiation informelle

Plusieurs demandes soumises au bureau de la syndique ne constituent pas une demande d'enquête, mais visent uniquement à obtenir de l'assistance en vue de régler une mésentente mineure avec un optométriste (problème d'adaptation avec lunettes, bris de lunettes alors que la garantie conventionnelle est échue, etc.), pour laquelle un processus de conciliation formelle s'avère inadapté, puisque trop lourd et complexe pour les enjeux en cause. Ces demandes d'assistance conduisent ainsi le bureau de la syndique à proposer un processus de médiation informelle, qui conduit généralement à un règlement rapide de la mésentente, très souvent le jour même où la demande a été reçue. Le demandeur peut par ailleurs à tout moment requérir la tenue d'une enquête et un syndic peut déclencher une telle enquête de sa propre initiative s'il estime que les faits rapportés le requièrent.

MESSAGE DU BUREAU DE LA SYNDIQUE

Relations avec l'industrie - voyages, objectifs cibles, etc. Êtes-vous en situation de conflit d'intérêts?

Au cours des derniers mois, l'Ordre a été informé de diverses initiatives de fabricants et distributeurs de produits et équipements, qui consistent à offrir certains avantages, plus ou moins importants selon le cas, aux optométristes. Parmi ces initiatives, on peut noter les suivantes :

- Voyage toutes dépenses payées en Amérique du Sud;
- Équipement fourni sans frais ou à rabais moyennant un arrangement lié à l'atteinte d'objectifs de vente de certains produits;

À cet égard, il convient de rappeler que le Code de déontologie des optométristes prévoit notamment ce qui suit :

33. *L'optométriste est notamment dans une situation de conflit d'intérêts s'il:*

[...]

3° reçoit, en plus de la rémunération à laquelle il a droit, toute commission, ristourne, rabais, avantage ou autre considération de même nature de toute personne, y compris un vendeur ou un fabricant de lentilles ophtalmiques, de montures, de médicaments ou d'autres produits liés à l'exercice de l'optométrie, à l'exception des remerciements d'usage et des cadeaux de valeur modeste;

4° bénéficie d'une marge de crédit d'un vendeur ou d'un fabricant de lentilles ophtalmiques, de montures, de médicaments ou d'autres produits liés à l'exercice de l'optométrie, à moins qu'il ait une entente écrite comportant une déclaration attestant que les obligations qui en découlent respectent les dispositions du présent code ainsi qu'une clause ayant pour effet d'autoriser la communication de cette entente à l'Ordre sur demande;

5° loue ou utilise des locaux, des équipements ou autres ressources de toute personne, y compris d'un vendeur ou d'un fabricant de lentilles ophtalmiques, de montures, de médicaments ou d'autres produits liés à l'exercice de l'optométrie, à moins qu'il ait une entente écrite comportant une déclaration attestant que les obligations qui en découlent respectent les dispositions du présent code ainsi qu'une clause ayant pour effet d'autoriser la communication de cette entente à l'Ordre sur demande;

[...]

33.1. Malgré l'article 33, l'optométriste n'est pas dans une situation de conflit d'intérêts s'il accepte un rabais d'un fournisseur pour l'un des motifs suivants:

1° pour prompt paiement usuel, lorsque le rabais est inscrit à la facture et qu'il est conforme aux règles du marché en semblable matière;

2° en raison du volume de ses achats de produits autres que des médicaments, lorsque le rabais est inscrit à la facture ou à l'état de compte et qu'il est conforme aux règles du marché en semblable matière.

Il ressort donc de ces dispositions que l'optométriste devrait refuser de recevoir d'un fabricant ou distributeur de produits ou d'équipements toute forme d'« avantages », tels que des voyages ou encore, des gratuités ou rabais en fonction d'objectifs de vente, etc. Les seules exceptions autorisées concernent les rabais pour prompt paiement ou, pour des produits autres que des médicaments, en raison du volume d'achats, en respectant par ailleurs toutes les conditions et restrictions prévues à l'article 33.1. À noter que des règles semblables s'appliquent, avec certaines adaptations, à l'ensemble des professionnels de la santé.

Le bureau de la syndique entend être particulièrement vigilant à l'égard du développement de ces pratiques au cours des mois à venir et fera toutes les interventions requises pour s'assurer du respect des dispositions applicables et ainsi contribuer à ce que les pratiques optométriques soient à la hauteur des standards éthiques et déontologiques que la profession s'est fixés.

Suivant ses obligations déontologiques, l'optométriste devrait refuser de recevoir, d'un fabricant ou distributeur de produits ou d'équipements, des voyages ou encore, des gratuités ou rabais en fonction d'objectifs de vente, etc., sauf dans les cas spécifiquement autorisés (prompt paiement et volume d'achat).

DU NOUVEAU AU CONSEIL DE DISCIPLINE

Le Dr Yvan Gagné, optométriste se joint à l'équipe

Suite à sa récente nomination au Conseil de discipline, nous avons questionné le Dr Yvan Gagné, optométriste sur sa pratique et lui avons demandé de nous expliquer pourquoi il a désiré s'impliquer auprès de l'Ordre.

Je pratique majoritairement dans deux cliniques de la région de Québec, mais aussi de temps à autre dans les régions de Charlevoix et de la Côte-Nord.

J'adore ma pratique puisque je touche un peu à tout. Ayant tenté plusieurs profils de pratique et différents endroits, je suis convaincu d'avoir fait les bons choix. Travaillant dans une clinique d'un optométriste maintenant à la retraite, j'exerce auprès de patients plus âgés et traite donc plus de pathologies et de références en ophtalmologie. Je donne le meilleur de moi-même afin de leur donner entière satisfaction. Je travaille aussi dans un petit bureau situé près d'une base militaire où je vois presque en totalité des enfants et des jeunes porteurs de verres de contact. J'ai ainsi la chance d'effectuer beaucoup de suivis d'amblyopie et trouve que c'est très valorisant !

J'ai par ailleurs toujours eu à cœur le travail bien fait. Ce désir de dépassement et d'excellence m'a amené à vouloir m'impliquer dans l'Ordre des optométristes.

Il est aussi important de conserver une image positive de notre profession. C'est, selon moi, le rôle de l'Ordre en plus de la protection du public. En effet, il est assez difficile de faire progresser une profession où plusieurs membres ne rendent pas justice à notre travail par leur manque de jugement. Je suis déterminé à me donner au maximum pour le bien-être de notre profession.



COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE

Notre bilan 2013-2014

ÉQUIPE ACTUELLE DU CIP

Dre Hélène Maisonneuve, optométriste,
présidente

Dre Chantal Brisson, optométriste
et vice-présidente

Dr Jean-L. Bélanger, optométriste

Dr Pierre Martin, optométriste,
responsable des stages et des activités
de perfectionnement

Dre Johanne Murphy, optométriste

Dre Anne Boissonneault, optométriste

Dre Julie Prud'homme, optométriste

Dre Nadia-Marie Quesnel,
optométriste, secrétaire

Dre Karine Tétreault,
optométriste, secrétaire adjointe

INSPECTEURS/ENQUÊTEURS

Dre Micheline Durand-Lepage,
optométriste

Dre Hélène Maisonneuve, optométriste

Dre Chantal Brisson, optométriste

Dre Thi-Hoang-Yen Vo, optométriste

Dre Stéphanie Bourque, optométriste

Dre Julie Prud'homme, optométriste

Dre Marie-Pierre Lapalme, optométriste

Dre Anne Boissonneault, optométriste

Dre Anne-Marie Brassard, optométriste

Dr Steeve Otis, optométriste

Dre Marie-Pierre Gratton, optométriste

Dr Sébastien Lapierre, optométriste

Dr Jean-Jacques Leblond, optométriste

COORDONNATEUR DES INSPECTIONS

Dr Pascal Soucy, optométriste

UN RÉSUMÉ DE NOS ACTIVITÉS

INSPECTIONS

Membres visités	152
Inspections de surveillance générale primaire	121
Inspections de surveillance générale secondaire (visites subséquentes)	28
Enquêtes particulières	3
Évaluation d'atteinte d'objectif suite à la réalisation d'un stage et cours de perfectionnement	0

RECOMMANDATIONS ET DÉCISIONS

Recommandations générales émises	1027
Optométristes ayant participé au Programme de mise à jour volontaire suite à une inspection	3

RECOMMANDATIONS DU CIP AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Recommandations au Conseil d'administration d'obliger un optométriste à compléter un stage ou cours de perfectionnement sans limitation, ni suspension du droit d'exercice	4
--	---

RECOMMANDATIONS DU CIP AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Approuvant en totalité les recommandations du comité d'inspection professionnelle	4
Rejetant, en totalité ou en partie, les recommandations du comité d'inspection professionnelle	0
Membres ayant fait l'objet d'une référence au bureau de la syndique	20

Des explications sur nos activités

Alors que le comité s'était fixé l'objectif de visiter 200 optométristes en 2013-2014, seulement 152 inspections ont été réalisées, et ce, en raison entre autres de nombreux changements apportés à notre équipe en cours d'année. Notons notamment, la nomination de la Dre Hélène Maisonneuve, optométriste, à la présidence, celle de la Dre Chantal Brisson, optométriste, à la vice-présidente et l'arrivée de la Dre Julie Prud'homme, optométriste, au sein de l'équipe. Avec le recrutement de 4 nouveaux inspecteurs, le comité espère toutefois atteindre le nombre de 200 inspections en 2014-2015.

Par ailleurs, la mise en place d'un processus d'inspections post-graduations des jeunes optométristes en pratique depuis 2 ans devrait aussi augmenter sensiblement la quantité de surveillance générale.

Constat suite à nos inspections

Parmi les 152 inspections réalisées, un total de 1027 recommandations générales ont été émises, soit une moyenne de 6.9 recommandations par inspection de surveillance générale, comparative à 6.6 en 2012-2013, 5.9 en 2011-2012, et 7.0 en 2007-2008. Le nombre de recommandations émises par optométriste qui était en diminution constante a donc augmenté pour atteindre un niveau similaire à celui d'il y a 6 ans. Cette augmentation pourrait être liée au fait que, suivant une demande du Conseil d'administration et considérant les nouvelles règles applicables relativement au personnel d'assistance et aux activités de dispensation de lentilles ophtalmiques, une recommandation est systématiquement émise si l'optométriste inspecté ne respecte pas ces règles.

Suite aux inspections réalisées, 3 optométristes se sont inscrits au Programme de mise à jour volontaire suite à leur inspection générale. Parallèlement, 20 dossiers ont été référés au bureau de la syndique, dont 4 optométristes ont été référés pour négligences diverses alors que 16 autres références de dossiers portaient sur les règles applicables à l'égard du personnel d'assistance et des activités de dispensation de lentilles ophtalmiques.

Le comité maintient par ailleurs l'emphase sur l'utilisation appropriée des médicaments aux fins de l'examen des yeux, sur l'évaluation de la vision binoculaire de même que sur le respect du Règlement sur les médicaments qu'un optométriste peut administrer et prescrire pour des fins thérapeutiques et sur les soins oculaires qu'il peut dispenser.

Satisfaction des optométristes inspectés

Plus de 70 % des 149 optométristes ayant eu une inspection générale ont complété le sondage d'appréciation de l'inspection. La compilation des résultats est très encourageante puisque 97 % des optométristes sont satisfaits du déroulement de l'inspection et la très grande majorité (97 %) considère que l'inspecteur a fait preuve d'objectivité, alors que seulement 5 % considèrent que l'inspection n'a pas servi à améliorer la qualité de leur pratique.

L'inspection de surveillance générale en bref

Les membres du comité procèdent à la vérification des dossiers, livres et registres tenus manuellement ou sur support informatique par les optométristes, ainsi que des médicaments, poisons, produits, substances, appareils et équipements relatifs à cet exercice, de même qu'à la vérification des biens confiés par les patients.

Une rencontre, sur rendez-vous, d'une durée d'environ 4 heures permet :

- la révision d'un questionnaire expédié avant l'inspection;
- l'étude de l'exercice de l'optométriste à l'aide des dossiers, du profil de pratique et des explications du professionnel;
- la rédaction du rapport d'inspection au comité le quel fait, par la suite, ses recommandations à l'optométriste. Des recommandations peuvent également être formulées à l'intention du Conseil d'administration de l'Ordre.

» Suite page 12

LISTE DES PRINCIPALES RECOMMANDATIONS

ASPECTS CLINIQUES	
Détailler l'histoire de cas selon les normes cliniques émises par l'Ordre des optométristes du Québec et en consigner les éléments au dossier	44
Effectuer et noter adéquatement les résultats du test de champ visuel périphérique, lorsqu'indiqué	56
Noter la meilleure acuité visuelle dans les cas d'urgences oculaires	42
Effectuer les tests relatifs à l'étude de l'accommodation, et en noter les résultats	39
Qualifier et quantifier les tests relatifs à la vision binoculaire conformément aux normes cliniques et consigner les éléments au dossier	51
Approfondir l'étude de la vision binoculaire et en consigner les éléments au dossier	79
Effectuer une histoire de cas spécifique aux porteurs de lentilles cornéennes	44
Utiliser les colorants lors des suivis en lentilles cornéennes et en consigner les résultats au dossier	38
Porter une attention particulière aux examens de suivi en lentilles cornéennes	37
Proposer au patient ajusté en lentilles cornéennes de se présenter, pour son examen annuel, dans sa condition habituelle (soit en lentilles cornéennes s'il les porte de façon régulière)	57
TENUE DE DOSSIERS, DE CABINET, D'INSTRUMENTS	
Noter les résultats de chacun des tests effectués lors de chaque visite	22
Consigner au dossier l'ordonnance conformément aux exigences réglementaires applicables	18
Noter les médicaments utilisés et l'heure d'instillation	22
Noter adéquatement le résultat des tests de réflexes pupillaires	16
S'assurer que, dans les bureaux où vous exercez ou qui sont sous votre responsabilité, les règles applicables à l'égard des activités de pose, d'ajustement, de vente et de remplacement de lentilles ophtalmiques (lentilles cornéennes ou pour lunettes) soient respectées	16

Autre commentaire fréquent ajouté aux lettres de recommandations

Le comité attire votre attention sur votre obligation de respecter les règles relatives à l'utilisation du titre de docteur, lesquelles ont été précisées par le Conseil d'administration de l'Ordre dans le cadre des Lignes directrices relatives à l'utilisation des titres et des désignations par les optométristes. (18)

À venir à l'inspection professionnelle – le comité spécial « EOS »

Le comité d'inspection professionnelle a mis sur pied un comité spécial chargé de mettre en place des entrevues orales structurées (EOS). Ces EOS permettront d'avoir un outil objectif et standardisé pour mesurer la compétence des optométristes. Ce comité est composé par les Drs Hélène Maisonneuve, Chantal Brisson, Pierre Martin, Anne Boissonneault et Marie-Pierre Lapalme, optométristes.

REMERCIEMENT À TOUTE L'ÉQUIPE DU CIP

Il est important de souligner l'excellent travail des membres et de tous les inspecteurs/enquêteurs. L'engagement de ceux-ci démontre leur intérêt pour la profession et l'amélioration constante de l'optométrie au Québec.

Nous tenons particulièrement à remercier la Dre Nadia-Marie Quesnel, optométriste, pour avoir soutenu de façon efficace la présidence pendant 4 années, et avoir continué son implication en reprenant le poste de secrétaire du comité. Nous soulignons le travail incessant de la Dre Caroline Faucher, optométriste, au poste de secrétaire pendant 4 années. Elle a également tenu le rôle de présidente du comité de mai à octobre 2013, mais des raisons personnelles et professionnelles l'ont obligée à démissionner du comité. Nous la remercions de tous les efforts fournis pour faire avancer nos travaux de protection du public.

Et finalement, la Dre Sylvie Arel, optométriste, a fait un travail minutieux et rigoureux quant à la coordination des inspections. Grâce à elle, en 4 ans, le comité est maintenant doté d'un système de gestion des visites d'une grande efficacité.

Le comité est heureux de constater les efforts constants de plusieurs optométristes qui travaillent sans relâche pour acquérir les connaissances et habiletés requises afin de rencontrer les exigences de l'optométrie des années 2000 au Québec, et même les surpasser, contribuant ainsi à l'avancement de notre profession et à ce que le public reçoive des services de qualité et sécuritaires.

**DRE HÉLÈNE MAISONNEUVE
OPTOMÉTRISTE,
PRÉSIDENTE DU COMITÉ
D'INSPECTION PROFESSIONNELLE**

MESSAGE DU CPRO

Pour connaître les détails de toutes les formations disponibles, rendez-vous sur le site web du CPRO au www.cpro.ca.

ÉQUIPE ACTUELLE

Membres

Dre Diane G. Bergeron, optométriste présidente AOQ
Dre Lise-Anne Chassé, optométriste trésorière OOO
Dre Nadia-Marie Quesnel, optométriste, M.Sc., FAAO secrétaire ÉOUM
Dre Louise Mathers, optométriste, administratrice OOO
Dr Jean-Pierre Lagacé, optométriste, M.Sc. administrateur AOQ
Dr Jacques Gresset, optométriste, Ph.D., FAAO administrateur ÉOUM

Coordonnateurs scientifiques

Dr Daniel Brazeau, optométriste
Dr Kevin Messier, optométriste

Coordonnatrice

Guilaine Le Foll

BILAN DES ACTIVITÉS	Participants	
	2013-14	2012-2013
Journées optométriques	358	422
Colloque international	950	1008
ÉOUM	1034	1830
Total des inscriptions	2342	3260

LA DERNIÈRE ANNÉE EN QUELQUES MOTS :

- La popularité du Colloque ne se dément pas avec près de 1000 inscriptions ;
- La participation aux Journées optométriques a dépassé les attentes puisqu'il y a eu 358 participants par rapport à nos prévisions de 300 pour un événement à Québec ;
- Ayant adopté un virage « sans papier », le dernier programme du CPRO a connu une cure minceur et nous n'imprimons que la version abrégée, la version complète se trouve sur notre site Web ;
- Les inscriptions sont en baisse en ce qui concerne l'ÉOUM et de nouvelles avenues sont à l'étude pour corriger la tendance. Pour ce faire, une nouvelle coordonnatrice des projets spéciaux est en poste à l'ÉOUM, la Dre Odette Hélie, D.M.V., qui travaille de concert avec l'équipe du CPRO pour diversifier et améliorer l'offre de services ;
- La présentation de conférences offrant des UFC de catégorie B lors des Journées optométriques a été fort appréciée.

ACTIVITÉS ET OBJECTIFS POUR LA PROCHAINE ANNÉE

- Journées optométriques
31 mai et 1er juin 2014 (Centre des Congrès de Québec)
- Colloque international sur l'œil et la vision
7 au 9 novembre 2014 (Palais des congrès de Montréal)

Afin de continuer le virage sans papier du CPRO, une restructuration de notre système informatique est en cours pour centraliser les informations en un seul endroit et simplifier les interactions entre les différents partenaires et les optométristes. Nous tenterons également de rendre plus conviviales les mesures de contrôle de la formation continue par rapport aux exigences de l'organisme accréditéur.

Toute l'équipe du CPRO remercie l'ensemble des optométristes qui ont participé à nos activités de formation continue et espère vous revoir nombreux dans les prochains mois.

**DRE DIANE G. BERGERON,
OPTOMÉTRISTE, PRÉSIDENTE DU CPRO**

OÙ EN EST-ON AVEC CE DOSSIER?

VENTE EN LIGNE DE LENTILLES OPHTALMIQUES

Comme plusieurs d'entre vous le savent, l'Ordre des optométristes se préoccupe activement du dossier relatif à la vente en ligne de lentilles ophtalmiques, ayant pris diverses initiatives au cours des dernières années. C'est ainsi que des initiatives au chapitre des communications ont eu pour but d'assurer que le public soit informé des risques et enjeux liés à l'achat de ces produits auprès de non-professionnels, alors qu'au plan judiciaire, les interventions avaient pour but d'assurer le respect des règles applicables, que les ventes se fassent en ligne ou, suivant l'approche traditionnelle, au sein d'un bureau tenu par un professionnel.

Un recours judiciaire en jugement déclaratoire opposant l'Ordre à l'entreprise Coastal Contacts inc., depuis 2010, a déjà fait l'objet de différents développements relatifs à des questions procédurales et s'est soldé en 2012, par un refus de la Cour suprême du Canada d'accorder une autorisation d'en appeler à Coastal suite à un jugement favorable à l'Ordre rendu par la Cour d'appel du Québec.

Le dossier devrait être plaidé sur le fond cet automne et devrait ainsi conduire la Cour supérieure du Québec à déterminer si les opérations en question contreviennent aux lois québécoises.

Par ailleurs, ce dossier a connu des développements au cours des derniers mois avec notamment l'annonce de l'acquisition de Coastal par Essilor America ainsi qu'avec le lancement des opérations de « BonLook Québec » à l'intention des résidents québécois, lesquelles seraient semble-t-il liées à un optométriste québécois.

Sans présumer de ce que ces développements peuvent signifier au chapitre du respect des lois et règlements applicable, l'Ordre effectue le suivi requis à cet égard.





REMISE DU PRIX

« MÉRITE CIQ »

Le Dr John V. Lovasik , optométriste est récipiendaire en 2014

Le prix « Mérite CIQ » est remis à un membre d'un ordre professionnel qui s'est démarqué au sein de sa profession et a permis son avancement. Le Conseil d'administration a voulu rendre hommage au Dr John V. Lovasik, optométriste, pour son immense implication en optométrie.

Rappelons brièvement le parcours du Dr Lovasik, optométriste. Au début des années 1990, l'Université de Montréal a recruté le Dr Lovasik, optométriste alors professeur à l'Université de Waterloo, afin de moderniser l'École d'optométrie de l'Université de Montréal et d'y implanter un département de recherche viable et fonctionnel. Le Dr Lovasik, optométriste, a su accomplir cette tâche avec brio en renouvelant le corps professoral et en attirant de jeunes chercheurs prometteurs qui sont depuis devenus des chercheurs émérites reconnus dans leurs domaines. Il a ainsi changé et modernisé le programme de doctorat et s'est assuré que l'École soit accréditée par l'Accreditation Council on Optometric Education, ce qui place maintenant l'École d'optométrie aux premiers rangs des écoles d'optométrie en Amérique du Nord.

En ce sens, le Dr Lovasik a contribué significativement à rehausser la formation des optométristes du Québec, et son héritage se continue, près de 30 ans plus tard. Sans oublier qu'il a contribué de façon marquante à la recherche en optométrie et à la formation de nombreux optométristes par son rôle de professeur, chercheur et directeur à l'École d'optométrie de l'Université de Montréal.

C'est notamment grâce à son expertise, son engagement et à la collaboration étroite qu'il a offerte à l'Ordre des optométristes, que, dans les années 1990, les démarches afin que les optométristes soient autorisés à utiliser des médicaments à des fins diagnostiques et thérapeutiques dans le cadre de leur pratique ont donné les résultats escomptés. Il a par la suite contribué significativement à mettre en place un programme de formation continue pour former les optométristes à utiliser les médicaments.

Pour l'ensemble de ces raisons, le Dr Lovasik, optométriste, a façonné l'optométrie québécoise moderne et peut en être considéré comme un des pionniers.



Une chronique sur des aspects cliniques de votre pratique

LES

BONNES PRATIQUES

VOS CHANGEMENTS D'ADRESSE DE PRATIQUE : IL FAUT EN AVISER L'ORDRE!

L'article 60 du Code des professions prévoit une obligation pour tous les professionnels d'aviser l'ordre dont ils sont membres de tout changement d'adresse de pratique, que ce soit l'adresse du lieu principal où exerce le professionnel ou encore, des lieux où il exerce à temps partiel ou de façon irrégulière.

Dans le cas des optométristes, il est préférable de faire les changements d'adresse dans la section réservée aux membres sur le site web de l'Ordre (www.ooq.org). Il est aussi possible de le faire par télécopieur ou par courrier.

Le rapport annuel 2013-2014 est maintenant disponible

Suite à la tenue de l'Assemblée générale annuelle le 31 mai dernier, l'Ordre a produit le rapport annuel compilant toutes ses activités de l'année 2013-2014.

Quelques extraits du rapport annuel ont par ailleurs été insérés à la présente édition de l'Opto Presse, nous invitons toutefois les optométristes à consulter la version intégrale disponible en ligne au sein de nos publications à l'adresse suivante : <https://www.ooq.org/rapport-annuel/rapport-annuel-2013-2014>



ORDRE DES
OPTOMÉTRISTES
DU QUÉBEC

1265, rue Berri, bureau 700
Montréal (Québec) H2L 4X4

Téléphone : 514 499-0524

Télécopieur : 514 499-1051

www.ooq.org

